

Communication CPM
9.2.2021

La Caisse de pensions Migros renforce les mesures portant sur les risques du climat

La Caisse de pension Migros (CPM) prend des mesures supplémentaires afin de réduire les risques climatiques avec la sortie de certaines entreprises charbonnières, l'adaptation de l'exercice des droits de vote à l'étranger et de nouvelles obligations pour la production énergétique respectueuse de l'environnement.

Après la décision d'une stratégie de placement adaptée (SAA 2021) avec une augmentation des placements en valeur réelle au détriment des placements en valeur nominale, la CPM va limiter les risques climatiques grâce à des mesures complémentaires et continuer à réduire les émissions de CO₂.

La première mesure concerne la sortie du portefeuille d'actions et d'obligations de certaines entreprises charbonnières. L'exploitation de charbon et la production d'électricité à partir du charbon sont des sources importantes d'émissions de gaz à effet de serre qui contribuent par conséquent de manière notable au réchauffement climatique. Le fait de ne plus investir dans des entreprises de l'industrie du charbon permet d'une part de réduire les risques de pertes d'actifs mais en même temps d'améliorer aussi les valeurs d'émission de CO₂ de notre portefeuille. Cette exclusion concerne en grande partie le domaine de l'extraction du charbon mais également dans une large mesure les entreprises actives dans la production d'électricité à partir du charbon. Dès lors que ces rubriques ont déjà été fortement réduites l'année passée, sont encore concernés à fin 2020 des postes à hauteur de CHF 42 millions qui sont vendus.

Depuis le 1.1.2021, la CPM mise, concernant l'exercice des droits de vote au sein de sociétés étrangères, en plus de ses propres directives en la matière, sur la politique de vote sur le climat d'ISS (Institutional Shareholder Services) afin de garantir que les prestations ayant trait au climat et les communications de la société soient prises en compte dans tous les objets à l'ordre du jour des assemblées générales.

La nouvelle stratégie de placement adoptée depuis le début de l'année 2021 affiche pour la première fois la catégorie de placement Infrastructure séparément avec une pondération stratégique de 4 %. Si des investissements ont déjà été réalisés ces dernières années dans la catégorie Infrastructure, la CPM prévoit aujourd'hui de la développer et de dépasser un milliard de francs de placements. Elle va créer un portefeuille «Clean Energy» représentant une part d'au moins 30 % avec des placements dans des énergies renouvelables (énergie solaire, éolienne et hydraulique). L'objectif de la [stratégie climatique](#) adoptée afin de renforcer les placements dans la production d'énergies respectueuses de l'environnement est ainsi réalisé.